

MISE EN PLACE DU CAR PÉRISCOLAIRE

ENTRE LES SITES
DE LA BÉRONNELLE
ET DE LA TUILERIE



à compter du
1^{er} septembre 2026



TRANSPORT DU MIDI

Le transport du midi sera assuré
cinq jours par semaine,
du lundi au vendredi, pendant
les périodes scolaires ainsi que
durant les vacances scolaires
d'octobre/novembre,
de février/mars et d'avril/mai.



TRANSPORT DU MATIN ET DU SOIR

Les transports du matin et du soir
seront assurés les jours d'école,
à savoir les **lundis, mardis, jeudis**
et vendredis.



*Ensemble,
facilitons les trajets de nos enfants !*



Le Maire,
Loïc FRANÇOIS



L'Adjointe au Maire,
Chargée des Affaires scolaires,
périscolaires et de l'enfance
Francesca DEVILLE